

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR du 14 AVRIL 2016

L'an deux mil seize et le quatorze du mois d'avril et à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Antonin ANDRIEU, Maire.

Etaient présents : MM. ANDRIEU Antonin, SAINT-GEORGES Hervé, FRABOULET Claudine Adjointes et CATHARY Nicole, FAULKNER Soisik, FERRIE Jean, J.F BACHET, MADIEC Stéphane, ROSSETTI Sylvain, SUNE P.

Etait absent représenté : Mme BRUET L. ayant donné pouvoir à FRABOULET C.

Etaient absents excusés , MM. BORIES C, LEVEQUE F, BARADAT E.

Secrétaire de séance : C. FRABOULET

Ordre du jour

1) Vote du compte administratif 2015 de la Commune

Le Maire présente le compte administratif du budget qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	: 474 080,89 €
Recettes	: 516 101,93 €
Résultat de l'exercice	: + 42 021,04 €
Résultats antérieurs	: + 440 030,77 €
Résultats de clôture	: + 482 051,81 €

Section d'investissement :

Dépense	: 266 069,47 €
Recette	: 178 708,51 €
Résultats de l'exercice	: -87 360,96 €
Résultats antérieurs	: 168 365,26 €
Résultats de clôture	: +81 004,30 €

M. SAINT-GEORGES Hervé, 1^{ère} Adjoint soumet ce résultat au vote.

Monsieur ANDRIEU Antonin, Président ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

DELIBERATION N° 2016 -17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité :
VOTE le compte administratif 2015.

2) Approbation du compte de gestion 2015

DELIBERATION N° 2016 -18

Le Conseil Municipal,

APRES s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

APRES s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

CONSIDERANT que tout est régulier

1° - STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° - STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° - STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Affectation du résultat

Le Maire présente au conseil Municipal la balance générale du compte administratif 2015, dont les résultats s'établissent comme ci – après.

Libellés :	€
Section de fonctionnement	
Dépenses	474 080,89
Recettes	516 101,93
Résultats 2015	+ 42 021,04
Excédent antérieur	+ 440 030,77
Résultat de fonctionnement	+ 482 051,81
Section d'investissement	
Dépenses	266 069,47
Recettes	178 708,51
Résultats 2015	-87 360,96
Excédent antérieur	+168 365,26
Résultat d'investissement	+ 81 004,30

Restes à percevoir 2015	49 276,00
Restes à réaliser en dépenses	105 000,00
Besoin de financement	

Affectation du résultat 2015	482 051,81	482 051
Inscrire au 1068 (RI)		
Inscrire au 002 (RF)	482 051,81	482 051
TOTAL	482 051,81	482 051

DELIBERATION N° 2016 -19

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 482 051,00 € en report, en recettes de

fonctionnement (chapitre 002).

4) Fixation des taxes

Le Maire présente les taux d'imposition relatifs à la fiscalité 2016.

DELIBERATION N° 2016 -20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité :

DECIDE DE retenir les taux suivants pour 2016 :

Taux de la TAXE D'HABITATION	: 14,67%
Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BATI	: 24,30%
Taux de la taxe sur le FONCIER NON BATI	: 100,76%

MANDATE le Maire pour prendre la délibération correspondante et en informer les services intéressés.

5) Vote des subventions

DELIBERATION N° 2016 -21

ATTRIBUTION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	
NOM	MONTANT 2016 (€)
ABRIBUS	3 000,00
ACCA DE MONTLAUR	750,00
ACCA DE MONTLAUR REPORT 2015	750,00
AFDAIM	100,00
AICA DE L'ALARIC	200,00
AICA DE L'ALARIC Pont	450,00
AICA DU LYS	200,00
AICA DU LYS REPORT 2015	200,00
AMA	150,00
ASSOCIATION SCOLAIRE	80,00
BOULE MONTLAURAISE	650,00
CIOS	2 100,00
CIVAM	100,00
CLUB LES MONTLAURIERS	1 200,00
COMITÉ CARNAVAL	2 200,00
COMITÉ DE JUMELAGE	700,00
COMITÉ DES FÊTES ÉTÉ	4 100,00
COMITÉ DES FÊTES HIVER	1 000,00
CYCLO 7 M	300,00

LES AMIS DU CARLA	80,00
MARCHONS LOCAL	150,00
NATURE ET HUMOUR Festival	450,00
PÉTANQUE CLUB	500,00
SCION MONTLAURAIS	700,00
VAL DE DAGNE XIII	500,00
TOTAL	20 610,00

6) Vote du budget 2016

Un exemplaire des propositions relatives au budget 2016 est distribué à chacun des conseillers municipaux.

Les propositions budgétaires se résument comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		PROPOSITION GLOBALE
011	Charges à caractère général	143 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	243 200,00
014	Atténuations de produits	40 946,00
65	Autres charges de gestion courante	213 850,00
66	Charges financières	12 000,00
67	Charges exceptionnelles	32 726,00
022	Dépenses imprévues	25 000,00
023	Virement à la section d'investissement	273 309,00
TOTAL DE LA SECTION		984 931,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		PROPOSITION GLOBALE
013	Atténuations de charges	13 300,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	500,00
73	Impôts et taxes	252 309,00
74	Dotations et participations	227 771,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00
002	Fonds diverses et réserves	482 051,00
TOTAL DE LA SECTION		984 931,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		PROPOSITION GLOBALE
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 200,00
21	Immobilisations corporelles	301 110,00
23	Immobilisations en cours	252 000,00
TOTAL DE LA SECTION		584 310,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		PROPOSITION GLOBALE
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	31 921,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00

13	Subventions d'investissement	193 076,00
021	virement de la section de fonctionnement	278 309,00
001	Excédent d'investissement reporté	81 004,00
TOTAL DE LA SECTION		584 310,00

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer quant aux propositions qui viennent d'être faites.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2016 tel que présenté.

7) Vote du compte Administratif 2015 du lotissement

DELIBERATION N° 2016 -22

Le Maire présente le compte administratif du budget qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	: 19 254,00 €
Recettes	: 81 851,89 €
Résultat de l'exercice	:+ 62 597,53 €
Résultats antérieurs	:+ 79 855,65 €
Résultats de clôture	:+142 453,18 €

Section d'investissement :

Dépense	: 73 447,09 €
Recette	: 15 019,36 €
Résultats de l'exercice	:- 58 427,73 €
Résultats antérieurs	: -14 572,27 €
Résultats de clôture	: -73 000,00 €

Monsieur SAINT-GEORGES Hervé, 1^{er} Adjoint soumet ce résultat au vote.

Monsieur ANDRIEU Antonin, Président ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité :

VOTE le compte administratif 2015.

8) Approbation du compte de gestion 2015 du lotissement

DELIBERATION N° 2016 -23

Le Conseil Municipal,

APRES s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

APRES s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

CONSIDERANT que tout est régulier

1° - STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° - STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° - STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9) Vote du budget 2016 Lotissement

Le Maire rapporte que ce budget est réalisé en collaboration avec le receveur-percepteur de Carcassonne Agglo et souligne que la méthodologie comptable appliquée varie selon les percepteurs en fonction.

Un exemplaire des propositions relatives au budget 2016 est distribué à chacun des conseillers municipaux.

Les propositions budgétaires se résument comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PROPOSITION GLOBALE
011 Charges à caractère général	160 000,00
023 Virement à la section d'investissement	185 421,00
042 Opé. d'ordre de transfert entre sections	73 000,00
TOTAL DE LA SECTION	418 421,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PROPOSITION GLOBALE
70 Produits des services, du domaine et ventes...	90 547,00
042 Opé. d'ordre de transfert entre sections	185 421,00
002 Résultat reporté	142 453,00
TOTAL DE LA SECTION	418 421,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PROPOSITION GLOBALE
040 Opé. d'ordre de transfert entre sections	185 421,00
001 Déficit reporté	73 000,00
TOTAL DE LA SECTION	258 421,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	PROPOSITION GLOBALE
021 virement de la section de fonctionnement	185 421,00
040 Opé. d'ordre de transfert entre les sections	73 000,00
TOTAL DE LA SECTION	258 421,00

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer quant aux propositions qui viennent d'être faites.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget du lotissement 2016 tel que présenté.

10) Autorisation construction passage béton

DELIBERATION N° 2016 -24

Monsieur le Maire rappelle que M. Christian THENE, apiculteur installé au lieu-dit la Couscouillette sur les parcelles section D n° 96 et 113, dont il est propriétaire est contraint de traverser un ruisseau communal pour accéder de l'une à l'autre.

Afin que ce dernier puisse avoir accès plus facilement à ses parcelles sans dégrader le ruisseau communal, M. THENE demande l'autorisation de construire un passage en béton.

Monsieur le Maire précise que le ruisseau restera ouvert à la circulation piétonne comme auparavant (1,70 m de large sur 2,20 m minimum de hauteur).

AUTORISE M.THENE Christian à construire un passage béton sur le ruisseau communal pour accéder à ses parcelles sans dégrader le ruisseau communal.

PRÉCISE que le ruisseau communal restera ouvert à la circulation piétonne comme auparavant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45

Le Maire,
Antonin ANDRIEU

Le Secrétaire de séance
Claudine FRABOULET